

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 22 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 21 décembre 2023

**Membres
en exercice** : 37

Date de la convocation : 15/12/2023

Présents : 28

Le jeudi 21 décembre 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
32
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER
Représentés : Claude BRUN représenté par Christian VIDAL, Geneviève DUNY représentée par Dominique TRIN, Emile LOUCHE représenté par Charles VALETTE, John SERROUL représenté par Françoise BENOIT
Absents : Sébastien BOURDELY, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Marylaine MERCIER, Magalie MOULIN
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_113 - Objet : Subvention d'équilibre versée au budget annexe atelier relais

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les budgets primitifs 2023 du budget principal et du budget annexe atelier relais,*

Considérant que le budget primitif 2023 du budget annexe atelier relais prévoyait une subvention d'équilibre du budget principal suite au constat d'un déficit de 49 409,99 €.

Il est proposé d'approuver ledit versement du budget principal vers le budget annexe atelier relais.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** une subvention d'équilibre de 49 409,99 € versée au budget annexe atelier relais,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 21 décembre 2023,
Le Président, Jacques GENEST,

